



SAVE THE CITY

« FACE AUX DISCRIMINATIONS,
VOS ESPRITS S'UNISSENT OU SE DIVISENT » :

LE LIVRET PÉDAGOGIQUE

www.savethecity.fr





Ce guide pédagogique a été conçu pour vous accompagner (jeunes, adultes, professionnels de l'éducation de cycle 3, début du secondaire...) dans la démarche proposée par les concepteurs du jeu pour aborder la question des discriminations.

- Une partie lexicale pour définir les concepts propres au champ de la discrimination et ses diverses manifestations dans la vie courante.
- Une partie rappel à la loi qui pose le cadre légal de la lutte contre les discriminations et les 18 critères qui s'y rapportent.
- Une partie débats et controverses qui favorise l'émergence d'échanges et s'appuie sur la rubrique « conflits et conséquences ».
- Une partie ressources articulée à la fois en termes d'information, de conseil, de soutien et d'une bibliographie, sitographie alimentant la réflexion pédagogique.
- Une partie présentant notre démarche participative

Bonne lecture et surtout d'excellents moments (parties, animations...) avec notre jeu qui est maintenant le vôtre, Save the city, « Face aux discriminations » vos esprits s'unissent ou se divisent ».

La discrimination est toujours présente en France. A chacun, à chacune de se donner les moyens pour les dénoncer, les combattre et ce jeu peut en être un.



NOTRE DÉMARCHE DE CONCEPTION, UN PARI PARTICIPATIF ET COOPÉRATIF :

HISTORIQUE

Ce projet de jeu coopératif d'éducation à la lutte contre les discriminations est né de la rencontre entre 3 acteurs des milieux de l'éducation populaire :

- **la Ligue de l'Enseignement** du Val d'Oise,
- **l'association La Case** (centre de documentation et d'animation sur la solidarité internationale et le développement durable) et
- **l'association Atout Jeux** (centre de ressources et d'animation sur le jeu).



Cette rencontre autour des valeurs liées à la justice sociale, à l'égalité et à l'éducation à la citoyenneté a nourri notre volonté commune de créer un outil pédagogique participatif et coopératif.

En février 2008, un groupe de travail s'est alors constitué, composé d'une dizaine de jeunes de 11 à 17 ans fréquentant le café-jeu de l'association Atout Jeux, de permanents et de bénévoles des trois structures partenaires. Ensemble, nous avons élaboré le cahier des charges spécifique au projet. La complémentarité autour des compétences professionnelles des accompagnateurs de ce projet (ludothécaire, spécialiste des questions de lutte contre les discriminations, animateurs, enseignants) a permis un suivi de qualité tant sur le plan individuel que collectif favorisant le développement de l'outil pédagogique « Save the City » tout en valorisant la parole des jeunes.

Au printemps 2010 est enfin né notre jeu « Save the City », après deux années de travail alternant des temps d'apport de connaissances sur le thème de l'éducation contre les discriminations, des temps d'échanges, de réflexions, de construction, de phases de tests et nous sommes heureux de le partager avec vous.



Enfin, les jeunes créateurs souhaitent poursuivre leur engagement par l'animation du jeu dans des établissements scolaires, maisons de quartiers, centres sociaux, entre autres lors d'événements en lien avec la thématique de la lutte contre les discriminations.

Ce jeu s'inscrit dans une réelle démarche d'éducation populaire. Il nous faut toutefois préciser ici quelques points clés du processus mis en place qui nous détachent de la simple action éducative et du discours militant.

Tout d'abord, le terme populaire relève, pour nos trois structures, d'une éducation à la démocratie qui laisse la place à la contradiction, au développement de l'esprit critique individuel et collectif, dans l'esprit d'interroger les préjugés de provoquer la réflexion pour une société plus juste et plus solidaire.

Il s'agit donc, pour notre démarche, de favoriser l'autonomie, la responsabilisation comme supports d'une citoyenneté universelle. Insistons également sur la temporalité du projet : celui-ci s'est échelonné sur deux ans pour le processus global et demeure un facteur clé pour atteindre les objectifs cités plus haut d'accès à l'autonomie, au sens des responsabilités.

Par la construction du jeu sous l'entrée thématique « lutte contre les discriminations » nous tendons vers la construction collective de savoirs à partager, à diffuser sur la base de l'expérience de chacun des jeunes, ce qui s'oppose aux modèles de valorisation individuelle, de concurrence. Aussi, pour arriver à cela, nous avons alterné des modes d'intervention, les modes de séances, les contenus, les temps d'expression, les temps de régulation.

Enfin, nous croyons que la diversité culturelle issue de l'immigration du groupe de jeunes initiateurs de cet outil pédagogique est porteuse de solutions pour notre société et non de problèmes comme cela est bien souvent présenté.



LES OBJECTIFS

Notre démarche pédagogique s'appuie sur plusieurs objectifs :

- Eduquer à la lutte contre les discriminations par la conception d'un outil pédagogique, le jeu
- Favoriser l'engagement citoyen d'un groupe d'adolescents.
- Permettre et favoriser l'émergence d'une participation citoyenne de chacun des jeunes dans le respect de la parole de chacun.
- Comprendre les enjeux liés à la discrimination.
- Comprendre et définir les principales étapes de construction d'un jeu de société.
- Articuler la question des messages à faire passer et la mécanique propre au jeu.
- Accompagner le groupe de jeunes dans un processus de formation à l'animation du jeu.

PUBLICS SPÉCIFIQUES

« Save The City » revêt une spécificité particulière : il est en effet, conçu pour être joué à la fois dans un cadre familial (à partir de 8 ans), scolaire, de loisirs et s'adresse plus précisément à un public âgé de 8 à 14 ans dans le cadre d'animations pédagogiques.

VOTRE MISSION ... SI VOUS L'ACCEPTEZ

Chers joueurs, chères joueuses, saurez-vous vous unir pour combattre efficacement les discriminations ?

Dans votre ville, la discrimination est plus forte que jamais. Vos concitoyens connaissent de réelles difficultés à vivre ensemble. Les esprits s'animent et s'échauffent. Il devient de plus en plus compliqué de dialoguer et d'échanger dans un climat serein.

Le but commun à tous les joueurs est de favoriser l'apaisement pour détruire le Mur Symbolique des discriminations

qui représente l'incapacité des citoyens à s'entendre et à comprendre l'autre dans sa différence !

Pour cela, vous devrez accompagner les associations dans leur lutte d'aide aux victimes de discriminations (population d'origine étrangère, handicapés, femmes ...) dans quatre enjeux de la vie quotidienne où elles peuvent se décliner en dépassant les stéréotypes, les préjugés présents dans notre ville :

- l'accès au logement
(Mission Logement)



- l'accès aux loisirs
(Mission Boîte de nuit)



- l'accès à l'emploi
(Mission Emploi)



- l'accès à l'éducation
(Mission Etudes)



« SAVE THE CITY » : L'AVENTURE SE PROLONGE.

Toujours dans notre souci partagé d'impliquer les acteurs de ce jeu, d'en fédérer des nouveaux, d'initier et de rendre cet outil interactif, un panel d'initiatives verra le jour dans les prochains mois, en voici deux en exclusivité :

Le site internet www.savethecity.fr qui permettra de suivre l'actualité du jeu, les différentes animations qui en découleront.

Un système d'extension du jeu. En effet de nouvelles cartes conflits et conséquences en fonction de l'actualité enrichiront l'outil et permettront l'émergence de débats.





LEXIQUE : DES MOTS POUR LE DIRE ET COMPRENDRE.

Nous présentons ici quelques définitions utiles pour différencier l'éducation contre le racisme et la lutte contre les discriminations.

Discrimination : l'action de traiter de manière différente des personnes qui se trouvent dans une situation semblable. C'est une remise en cause du principe d'égalité qui est le fondement des sociétés démocratiques.

Préjugé : C'est un mot qui provient du grec et signifie « qui juge avant ». C'est donc une personne qui émet un jugement, un avis, avant d'entendre, de savoir, de comprendre ou d'en discuter.

Catégorisation : faire des généralités et mettre nos expériences dans des catégories qui facilitent notre façon de gérer le monde autour de nous. On étiquette et on divise les gens et les groupes.

Egalité : Cela signifie qu'aucune personne n'a plus d'importance qu'une autre, quels que soient ses parents et sa condition sociale. Bien entendu, les personnes n'ont pas des intérêts, des capacités ni des styles de vie identiques. Par conséquent, l'égalité entre les personnes signifie qu'elles ont les mêmes droits et les mêmes chances. Elles doivent disposer, dans

les domaines de l'éducation ou du travail, de chances égales qui ne doivent dépendre que de leurs efforts. L'égalité ne deviendra une réalité que lorsque tous auront accès de la même manière au logement, à la sécurité sociale, aux droits civiques entre autres.

Racisme : Le racisme se dit d'un comportement qui consiste à mépriser, à négliger un individu ayant des caractéristiques physiques ou culturelles que l'on juge différentes des siennes. Que ce soit la couleur de peau, la langue parlée, la religion, l'origine géographique ou le mode de vie, tout ce qui paraît différent est susceptible de provoquer de telles manifestations de rejet.

Testing : Test de discrimination, qui permet d'identifier des discriminations et l'existence de comportements discriminatoires souvent dissimulés derrière de faux prétextes (le logement est déjà loué, l'emploi a déjà été attribué, l'entrée de l'établissement est limitée aux membres, etc.).



LE RAPPORT À LA LOI :

Selon l'article 225-1 du code pénal, tout individu coupable de discrimination risque jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende. La sanction peut être même plus importante et aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende pour les discriminations commises dans les lieux publics. La victime doit apporter la preuve de la discrimination et de son caractère intentionnel, ce qui est parfois complexe à réaliser.

18 critères de discriminations sont prohibés par la loi : âge, sexe, origine, situation de famille, orientation sexuelle, mœurs, caractéristiques génétiques, appartenance vraie ou supposée à une ethnie, à une nation, à une race, apparence physique, handicap, état de santé, état de grossesse, patronyme, opinions politiques, convictions religieuses, activités syndicales.

Nous vous proposons cette astuce pédagogique qui nous permet de retenir les 18 critères légaux de discrimination et inventée par le groupe de jeunes :

**FARO ET ASH
NE SONT PAS DES
PRENOMS GAGS**



F (famille)
A (âge)
R (race)
O (opinion politique)

ET

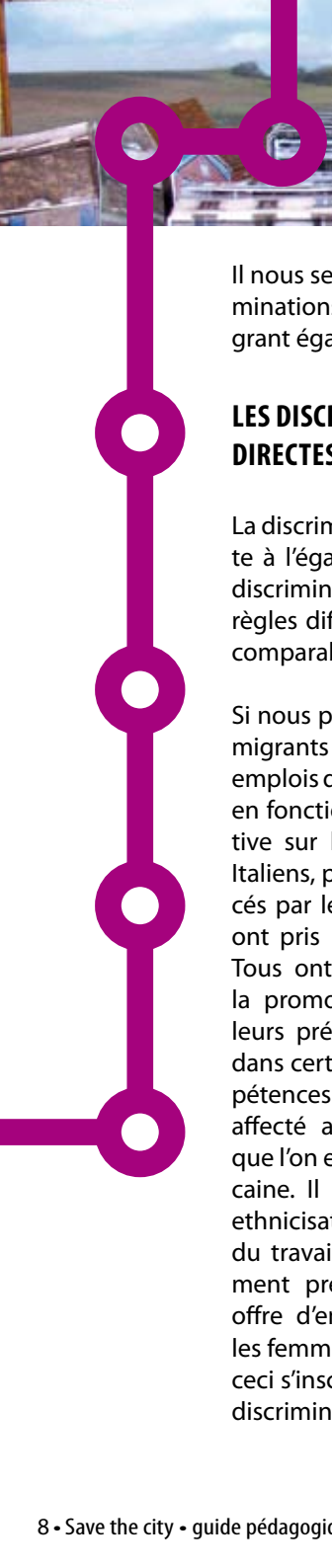
A (apparence physique)
S (santé)
H (handicap)

NE SONT PAS DES

P (patronyme)
R (religion)
E (ethnie)
N (nation)
O (origine)
M (mœurs)
S (sexe)

G (génétique)
A (activités syndicales)
G (grossesse)
S (sexuelle orientation)

Nous attirons votre attention sur les difficultés de distinction entre les critères définis légalement et des comportements qui relèvent de l'inégalité et de l'injustice : que pensez-vous de l'adresse (stigmatisation des habitants des banlieues dites difficiles), de la nécessité d'avoir un véhicule pour postuler à un emploi à l'aéroport de Roissy ?



TYPOLOGIE DES DISCRIMINATIONS

Il nous semble à présent important de dresser une typologie des discriminations qui peuvent se présenter dans la vie quotidienne en y intégrant également le concept de discrimination positive.

LES DISCRIMINATIONS DIRECTES :

La discrimination étant une atteinte à l'égalité de traitement, il y a discrimination si l'on applique des règles différentes à des situations comparables.

Si nous prenons pour exemple les migrants qui hier occupaient les emplois de base de l'industrie (O.S) en fonction de leur arrivée collective sur le territoire. D'abord les Italiens, puis les Portugais remplacés par les Algériens. Les Maliens ont pris leur place sur la chaîne. Tous ont permis successivement la promotion professionnelle de leurs prédécesseurs. Aujourd'hui, dans certaines entreprises, à compétences égales, on ne va pas être affecté au même poste suivant que l'on est blanc ou d'origine africaine. Il existe donc parfois une ethnicisation de l'organisation du travail. Nous pouvons également prendre l'exemple d'une offre d'emploi mentionnant que les femmes ne peuvent y postuler, ceci s'inscrit dans la logique d'une discrimination directe.

LES DISCRIMINATIONS INDIRECTES :

Les circuits de recrutement fermés sont un exemple de discrimination indirecte. Dans ces cas, des entreprises recrutent sur la base de la préférence familiale (accueil en stage des enfants du personnel), ou sur la base d'une solidarité de filière de formation (association des anciens de telle grande école), ou encore sur la base de la préférence communautaire (dans le secteur du Bâtiment, des Travaux Publics, l'encadrement des chantiers a tendance à recruter des ouvriers de même origine). Ceux qui n'ont pas accès à ces réseaux sont donc exclus de l'offre. Pourtant personne n'a voulu les exclure. Sauf que la mise en place de ces mécanismes aboutit à une discrimination indirecte.

LES DISCRIMINATIONS SYSTÉMIQUES :

Les discriminations systémiques sont les discriminations favorisées par un système, par des habitudes, par des usages, par des manières de faire. Elles impliquent une com-

binaison des facteurs qui épouse une logique dans laquelle les représentations négatives des acteurs et leurs intentions ne jouent pas nécessairement un rôle déterminant.

Aujourd'hui, grâce à l'apport du droit communautaire, l'égalité se nomme « l'égalité de traitement », c'est-à-dire l'égalité de droit en fait. Si nous voulons assurer réellement l'égalité, il convient de tenir compte de la différence. Si l'on applique la même règle, de la même manière, à tout le monde, nous produisons de la discrimination, même de manière non intentionnelle. C'est pourquoi une réflexion est menée pour mettre en place une politique de rééquilibrage improprement désignée du terme de « discrimination positive ».

Dans le cas de la problématique des discriminations liées à l'emploi, l'utilisation de la technique du CV anonyme permettrait d'éviter un exemple de discrimination systémique.

LA DISCRIMINATION INSTITUTIONNELLE :

Dans certains textes du Code du Travail, il existe des dispositions qui ferment l'accès à certains emplois (débitants de tabac assimilés à des agents des Douanes), à certaines professions (huissier de justice, directeur de salle de spectacle, capitaine de navire français, etc.), sur la base de la nationalité. Et tous ces emplois ne concer-

nent pas la protection des intérêts essentiels de l'Etat.

Le blocage des retraites des militaires « indigènes » engagés dans les Régiments Coloniaux de l'Armée Française, résidant dans les pays ayant accédé à l'indépendance, à leur niveau de 1959 alors que celles de leurs compagnons d'armes métropolitains ont été régulièrement revalorisées, entre dans le cadre d'une discrimination institutionnelle particulièrement choquante. A la suite des nombreuses procédures, le Conseil d'Etat a remis en cause cet état de fait et enjoint au gouvernement d'effectuer une régularisation (2002) non encore réalisée à ce jour.

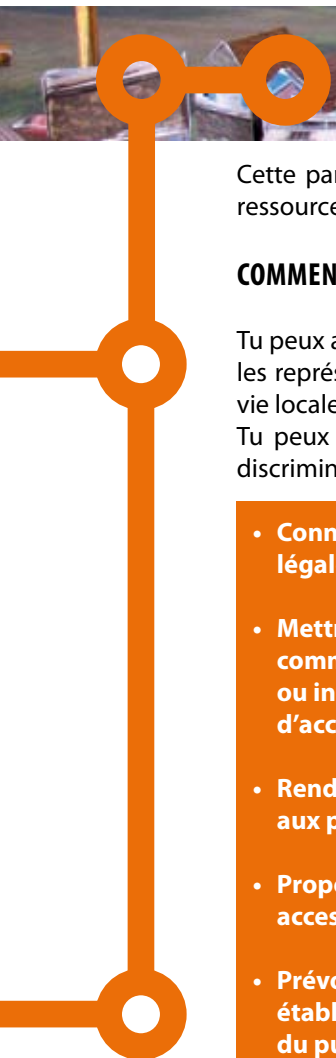
LA DISCRIMINATION « POSITIVE » :

La seule affirmation de l'égalité des droits entre citoyens est insuffisante pour créer une égalité réelle. Aussi, le législateur français s'est-il efforcé de faire appliquer le principe d'égalité de tous dans la vie sociale (favorisés / défavorisés). C'est une démarche qui ne tient pas compte des origines, bien que les minorités culturelles soient nombreuses parmi les familles défavorisées.

Pour respecter ce principe d'égalité, le législateur anglo-saxon a accordé des droits particuliers aux populations discriminées (minorités ethniques en dérogation du droit commun (*reverse discrimination ou affirmative action*)).

Cette politique, dite en France discrimination positive, est destinée à compenser les handicaps hérités du passé visant non pas l'égalité entre les individus mais l'égalité entre les groupes. Mais, par un effet non recherché, cette politique tend à figer l'attachement des individus au groupe.

Discriminer c'est disqualifier, délégitimer, désintégrer. Il ne peut donc y avoir de discrimination individuelle positive, il n'y a pas de racisme positif ou de sexisme positif. Le qualificatif « positif » ne peut donc s'appliquer qu'aux mécanismes temporaires de remise à niveau ou de rattrapage qui permettent de respecter le principe d'égalité.



POUR ALLER PLUS LOIN ET PISTES D'ACTIONS :



Cette partie vous permet d'identifier des possibilités d'actions et des ressources utiles en matière de lutte contre les discriminations.

COMMENT EN TANT QUE JEUNE CITOYEN, JE PEUX AGIR :

Tu peux agir en t'éduquant et en éduquant les autres en faisant évoluer les représentations, en faisant appliquer la loi, en t'impliquant dans ta vie locale.

Tu peux t'inspirer des 10 conseils de la Halde pour lutter contre les discriminations dans ta commune :

- **Connaître la définition légale de la discrimination.**
- **Promouvoir l'égalité de tous dans l'accès au logement.**
- **Mettre en place une commission communale ou intercommunale d'accessibilité.**
- **Accepter tous les enfants à l'école.**
- **Rendre la voie accessible aux personnes handicapées.**
- **Faire respecter le principe de laïcité sans discriminer.**
- **Proposer des transports accessibles à tous.**
- **Organiser des actions de prévention.**
- **Prévoir l'accessibilité des établissements recevant du public.**
- **Saisir la Halde.**

POUR ÊTRE CONSEILLÉ ET BÉNÉFICIER DE SOUTIEN :

Médiateur de la République :

- PARIS
01 4 02 72 72

Délégation régionale aux droits des femmes :

- PARIS
01 44 42 62 20

Inspection du travail :

- CERGY-PONTOISE
01 34 35 48 51
- PARIS 15^{EME}
01 48 56 05 42

Maisons de la justice et du droit :

- ARGENTEUIL
01 34 34 62 20
- VILLIERS LE BEL
01 34 19 87 52
- GARGES LES GONESSE
01 30 11 11 20
- SARCELLES
01 39 34 96 22
- PARIS 10^{EME}
01 53 38 62 80
- ERMONT
01 34 44 03 90
- CERGY PONTOISE
01 30 38 45 15

Missions locales (16/25 ans) :

- SARCELLES
01 34 19 66 33
- VILLIERS LE BEL
01 34 19 25 00
- GARGES
01 34 45 03 50

Ligue des droits de l'homme (LDH) :

- PARIS
01 56 55 51 00

Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) :

- PARIS
01 47 70 13 28

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples MRAP :

- PARIS
01 53 38 99 99

SOS racisme touche pas a mon pote !

- PARIS
01 53 24 67 67

Tribunaux de grande instance :

- PONTOISE
01 34 20 40 40

Permanence de la Halde :

- CERGY
01 30 38 45 20
- PARIS 17^{EME}
01 53 06 83 40
- PARIS 10^{EME}
01 53 38 62 80

Fédération des centres sociaux :

- PARIS
01 53 09 96 16
- VAL D'OISE
01 39 09 92 92

HALTE AUX DISCRIMINATIONS, IL Y A LA HALDE, UNE RESSOURCE ESSENTIELLE

Toute personne qui s'estime victime de discrimination peut saisir la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité existe depuis le 30 décembre 2004.

Sa mission principale est de lutter contre toutes les discriminations liées à l'âge, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'origine, à l'apparence physique, au handicap, à l'état de

santé. En bref, elle reprend les 18 critères de discriminations prohibées par la loi et vise à promouvoir l'égalité.

La Halde est aussi présente en région avec des correspondants locaux Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion.

Information et conseil au 08 1000 5000 et www.halde.fr

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

Ces bibliographies et sitographies ne sont pas exhaustives mais demeurent une première approche pour cette vaste et complexe thématique.

Ouvrages :

- **50 activités pour l'égalité filles/garçons : à l'école**
HOUADEC Virginie, BAILLOT Michèle - TOULOUSE : CRDP MIDI-PYRENEES, 2008, 199 p.
- **Ces intolérances «ordinaires»**
GODARD Philippe, CHEREAU Antoine (ill.) - PARIS : DE LA MARTINIERE, 2005, 107 p.

- **Différences culturelles : mode d'emploi**
MICHALON Clair - SAINT-MAUR-DES FOSSES, 2007, 123 p.
- **Filles et garçons : la parité**
LOUART Carina, PAICHELIER Pénélope - PARIS : ACTES SUD JUNIOR, 2008, 79 p.
- **La force des quartiers : de la délinquance à l'engagement politique**
KOKOREFF Michel - PARIS : Payot, 2003, 349 p.
- **Le grand livre des filles et des garçons**
BEGUE Brigitte, THO-MAZEU Anne-Marie, SERRES Alain - VOISINS-LE-BRETONNEUX : RUE DU MONDE, 2004, 91 p.

- **Le racisme : de la traite des noirs à nos jours**
GODARD Philippe - PARIS : AUTREMENT JUNIOR, 2001, 60 p.
- **Le racisme expliqué à ma fille**
BEN JELLOUN Tahar-PARIS : SEUIL, 1998, 92 p.
- **Les philo-fables pour vivre ensemble**
PIQUEMAL Michel, LAGAUTRIERE Philippe (ill.) - PARIS : ALBIN MICHEL JEUNESSE, 2009, 143 p.
- **Se former à l'interculturel : expériences et propositions**
ALBERT Odile, FLECHEUX Laurence (coordination) - PARIS : EDITIONS CHARLES LÉOPOLD MAYER, 1999, 140 p.

Ouvrages jeunesse :

- **Elle a de qui tenir !**
ROBI : CHAVERON Maïté - SAINT ANDRE (ILE DE LA REUNION) : OCEAN , 2009, 30 p.
- **...Et me voilà !**
KERLOC'H Jean-Pierre, KOENIG Florence - PARIS : L'ELAN VERT, 2007, 24 p.
- **Homme de couleur**
RUILLER Jérôme – PARIS : BILBOQUET, 1999, 28 p.
- **Nassim et Nassima**
THOBOIS Ingrid, GUEYFIER Judith (ill.) - VOISINS-LE-BRETONNEUX : RUE DU MONDE, 2009, 111 p.
- **La jeune fille et le nègre : Vol.1**
VANISTENDAEL Judith, ROBBE Hélène (trad.) - ARLES : ACTES SUD; EDITIONS DE L'AN 2, 2008, 60 p.
- **La jeune fille et le nègre : VOL. 2**
VANISTENDAEL Judith, ROBBE Hélène (trad.) - ARLES : ACTES SUD; EDITIONS DE L'AN 2, 2009, 85 p.
- **L'ennemi**
CALI Davide, BLOCH, Serge - PARIS : EDITIONS SARBACANE ; AMNESTY INTERNATIONAL, 2007, sp.
- **Le Chat de Tigali**
DAENINCKX Didier – PARIS : SYROS, 1997, 30 p.
- **On n'aime pas les chats**
DAVID François, ALIBEU Géraldine (ill.) - PARIS : EDITIONS SARBACANE, 2006, 24 p.

Outils pédagogiques :

- **Comprendre le handicap : dossier**
[En ligne]
Espace citoyen : BELGIQUE - 2010.
<http://www.espace-citoyen.be/dossiers/76-comprendre-le-handicap/>
- **Kit pédagogique : idées, ressources, méthodes et activités pour l'éducation interculturelle informelle avec des adultes et des jeunes**
[En ligne]
BRANDER Patricia et al. / Conseil de l'Europe.
<http://eycb.coe.int/compass/default.htm>
- **L'intégration**
[En ligne]
Les dossiers pédagogiques Thém@doc, CRDP de Bretagne
<http://www2.ac-rennes.fr/crdp/integration/preintegration.htm>
- **La non discrimination, principe de l'ordre juridique européen**
[En ligne]
Programme d'initiative communautaire EQUAL du Fonds Social Européen / LUCIDE : Luttons contre les inégalités et toutes les discriminations ensemble. - 2010.
<http://www.lucide-contre-toutes-les-discriminations.org/index.php?page=rticle&id=42&rub=education>

- **Lutte contre les discriminations**
[Dossier en ligne]
Association La Case
<http://www.lacase.org/spip.php?article121>
- **T-Kit : l'apprentissage interculturel**
[En ligne]
COLLECTIF D'AUTEURS - STRASBOURG : Editions du Conseil de l'Europe, 2001. 110 p. Disponible également en pdf.
http://www.arifor-ressources.org/GEIDFile/apprentissage-interculturel.pdf?Archive=191608091988&File=apprentissage-interculturel_pdf
- **Tous différents tous égaux**
[En ligne]
Conseil de l'Europe
Campagne européenne de la jeunesse contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.
- **« Kit pédagogique : idées, ressources, méthodes et activités pour l'éducation interculturelle informelle avec des adultes et des jeunes »** et « Domino : Un manuel sur l'emploi de l'éducation par groupes de pairs en tant que moyen de lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance »
<http://eycb.coe.int/compass/default.htm>

Sites :

- **ARIFOR,**
Le Groupement d'Intérêt Public de l'Action Régionale pour l'Information sur la Formation et l'Orientation
www.arifor.org
- **ECRI,**
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/default_fr.asp
- **HALDE,**
La haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité
www.halde.fr
- **LICRA,**
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme
www.licra.org
- **MRAP,**
Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples / MRAP.
www.mrap.org





LE JEU A ÉTÉ CONÇU PAR : ALI, AMAR, MOURAD, LUCAS, MEHDI, THOMAS, FLORIAN, AGUIBOU, RAOUF, NABIL, ALEXSANDAR, ADNENE, BERTRAND, PIERRICK, CÉCILE, GUILLAUME, RÉMI, SAMUEL, MICKAEL, LIGIA, SHAÏSTA, JÉRÔME, AXEL ET GUY.

LE LIVRET PÉDAGOGIQUE A ÉTÉ CONÇU PAR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL D'OISE, L'ASSOCIATION ATOUT JEUX ET L'ASSOCIATION LA CASE.

MERCI ÉGALEMENT AU COLLECTIF FUSION DE VILLIERS LE BEL ET LA HALDE POUR L'UTILISATION DE CERTAINS TEXTES

Pour aller plus loin : nos trois structures peuvent proposer des interventions, des formations autour de cet outil pédagogique.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter :

guillaume@atoutjeux.org, bertrand@lacase.org, lionel.barbet@ligue95.com



FACE AUX DISCRIMINATIONS
VOS ESPRITS S'UNISSENT OU SE DIVISENT



2-5 joueurs



10+



30 - 45 mn



FACE AUX DISCRIMINATIONS
VOS ESPRITS S'UNISSENT OU SE DIVISENT